

**Association des Parents d'Elèves
des Petites Maisons**

Procès verbal d'Assemblée Générale



ASSEMBLEE GENERALE

22 septembre 2010, 20h, salle des réunions de la Mairie, Saint Martin d'Uriage

Participants:

Nathalie MATHERET	parent d'élèves, candidate au Bureau
Eoin LICKEN	parent d'élèves, candidat au Bureau
Matteo VOCALE	parent d'élèves, candidat au Bureau
Olivier MATHERET	parent d'élèves, candidat au Bureau
Christine LACOMBE	parent d'élèves, candidate au Bureau
Michele DE KLERK	directrice de l'école élémentaire
Philippe OPDENACKER	parent d'élèves
Karine CORBIER	parent d'élèves
Ingrid ETCHEVERS	parent d'élèves
Christophe BOICHOT	parent d'élèves
Isabelle VOCALE	parent d'élèves
Luc MAYRAND	parent d'élèves
Christelle ARNAUD	parent d'élèves
Michel BERETTA	parent d'élèves

Organisation de la réunion par: Nathalie et Olivier MATHERET, Eoin LICKEN, Matteo VOCALE

Ordre du jour:

1. Remarque d'ouverture par le Bureau entrant
2. Election du Bureau
3. Candidatures pour l'élection des parents délégués
4. Recherche de volontaires pour organiser les élections (mise sous pli, bureau de vote)
5. Réflexion sur des premières idées d'initiatives possibles

1. Remarque d'ouverture par le Bureau entrant

Les organisateurs de la réunion donnent à tous les participants la bienvenue à cette Assemblée Générale, visée à reconstituer une Association des Parents d'Elèves (APE) pour les écoles des Petites Maisons, avec les motivations suivantes.

Suite à la dissolution de l'ancienne APE, plusieurs de nous parents avons continué l'action de représenter dans les conseils d'école, en tant que parents élus, les questions et souhaits des autres parents. En ce faisant, nous nous sommes rendus compte que l'implication en terme de temps resterait la même en s'organisant en association, et possiblement notre action deviendrait plus efficace et plus facile à exécuter.

Une association permet de conserver de façon plus permanente des méthodes, des outils (informatiques et matériels), et possiblement des fonds, qui pourraient transiter d'une année scolaire à l'autre même si les noms des parents représentants et du bureau de l'association changeront. En outre, une association qui soutient et organise l'action des parents représentants permettra à l'école et à la mairie d'avoir un interlocuteur défini plus formellement, un souhait d'ailleurs exprimé par ces institutions au cours de l'année dernière.

2. Election du Bureau

Les candidatures pour le conseil d'administration de la nouvelle association sont ouvertes. Une liste se présente comme candidate, organisée en Bureau comme il suit:

Président:	Matteo VOCALE
Secrétaire:	Nathalie MATHERET
Trésorier:	Eoin LICKEN
Vice-président:	Olivier MATHERET
Vice-secrétaire:	Christine LACOMBE

Les élections sont ouvertes. Le Bureau ci-dessous est élu à l'unanimité, et remercie l'Assemblée de la confiance.

3. Candidatures pour l'élection des parents délégués

Le Bureau, avec l'aide de la directrice de l'école élémentaire, rappelle le rôle du parent délégué (voir notes détaillées au paragraphe 6), et la récolte des candidatures est ouverte.

Les sièges disponibles sont 10 pour l'école maternelle et 20 pour l'école élémentaire, avec l'obligation de remplir au moins deux sièges par école. Il n'y a pas un lien explicite entre un parent élu et une seule classe en particulier: les parents élus seront délégués pour représenter les parents de toute l'école, et non pas la classe où est inscrit leur enfant.

Un nombre suffisant de candidatures sont récoltées pour les deux écoles (voir notes détaillées au paragraphe 6), et les signatures sont apposées sur les documents par les candidats présents. Le nombre maximum n'étant pas atteint, le Bureau reste en attente d'autres éventuels candidats, avant de rendre aux directrices des deux écoles les listes de candidature signées complètes.

4. Recherche de volontaires pour organiser les élections (mise sous pli, bureau de vote)

L'élection des parents délégués se déroulera le **15 octobre 2010**, avec possibilité pour les parents votants de se rendre en personne au bureau de vote à l'école entre **16h30 et 18h00**, ou de voter par correspondance par biais des cahiers des enfants (tous les parents recevront ces informations par l'école, avec les papiers de vote).

Pour organiser le vote par correspondance, l'APE s'occupera de l'impression et du tri des papiers de vote, en classant listes et instructions de vote dans des enveloppes étiquetées individuellement au nom de chacun des parents. Des volontaires sont nécessaires pour aider à cette mise sous pli, qui se déroulera pendant la semaine du 4 octobre à une date à déterminer: les présents ont décidé d'être en principe tous disponibles, et ils recevront donc d'ultérieures informations par email.

Nous verrons par la suite les personnes disponibles pour la permanence du bureau de vote.

5. Réflexion sur des premières idées d'initiatives possibles

Le Bureau rappelle que les activités de l'APE seront de deux types: d'un coté, un "service minimum" centré sur le rôle des parents délégués (contribution à l'organisation des élections, préparation et

participation aux conseils d'école...), et d'un autre côté, d'autres possibles services utiles, en coopération aussi avec les autres associations existantes, y inclus le Pedibus et le Comité des Fêtes. Le Bureau tient à souligner, par contre, que ces autres activités possibles dépendront très fortement du niveau de consensus quant à leur opportunité et utilité, et surtout de la disponibilité de volontaires pour les définir jusqu'au détail pratique et pour les mettre en place.

Après cette remarque importante, l'Assemblée a procédé à une première réflexion ("brainstorming") sur des idées initiales, candidates à être objet d'ultérieure réflexion et définition. Cette liste initiale, reflétant seulement les premières idées des présents, n'a pas l'objectif d'être exhaustive: le Bureau restera à l'écoute de toute autre idée des parents d'élèves, et des groupes de réflexion plus focalisés seront organisés sur les idées qui attireront suffisamment de consensus et de volontaires.

Idées initiales:

- Site web – déjà en place. Lien depuis site de la mairie déjà en place. A ce jour, une cinquantaine d'inscrites aux listes de diffusion par école. Information aux parents sera rediffusée (bulletin de la mairie, affichage à l'école).
- Listes de diffusion (email ou sur serveur web) par classe. Adhérence facultative, accord des parents pour les différentes utilisations; par exemple: seulement école (annulation de sorties d'école, etc) ou autre (organisation anniversaires, etc). A savoir, pour les parents sans accès à internet ils existent aussi des passerelles automatiques de web vers texto (SMS).
- Forums d'échange entre parents (sur serveur web) sur des sujets inhérents à l'école. Idée intéressante, attention aux débordements, un rôle de modérateur(s) serait nécessaire.
- Aider l'école à utiliser l'informatique pour les élections de délégués. Idée écartée, impossible à réaliser tant que cette pratique n'est pas institutionnalisée (très improbable). Il reste intéressant éventuellement d'utiliser internet pour des sondages informels sur des sujets d'aide à l'école, et préliminaires pour d'éventuels sondages accessibles à tous.
- Sensibilisation des enfants aux langues étrangères, en profitant du nombre de parents étrangers dans notre village, dont certains sont volontaires... A déterminer: peut se faire dans les locaux de l'école avec des événements occasionnels? Fréquence? Thème? Utilisation de la Richardière? Cf comité des fêtes.
- Proposer des échanges entre parents: repas pour les enfants à midi, soirée, covoiturage, accompagnement à l'école de musique, au gymnase, etc. L'idée soulève de vifs intérêts. Lors de grèves, l'intérêt peut être décuplé.

6. Autres remarques pendant la réunion

6.1. Communication de l'APE avec les parents

L'APE communiquera avec les parents par affichage ou correspondance (quand nécessaire), et surtout par internet, à travers email et sur son site web <http://delegates.webs.com>.

Plus précisément, en considérant que pas tout le monde utilise email et internet, qui sont de toute façon des moyens de communication extrêmement efficaces et très attentifs à l'écologie, l'APE doublera les communications les plus importantes, en accompagnant l'information internet par une information papier (mémos sur les vitrines d'affichage des écoles, ou correspondance supportée par l'école via les cahiers des élèves).

En général, et de toute façon, les parents sont très chaudement invités à se rendre sur le site web mentionné ci-dessus, et à s'inscrire aux listes de distribution email créées pour chacune des écoles. Sur ce même site, abritant les comptes rendus des conseils d'école et des réunions de l'APE, les

parents trouveront aussi les adresses email des parents représentants, ainsi qu'une liste de liens utiles vers les sites de l'école, de la mairie, et d'autres associations.

6.2. Question: qu'est-ce qu'être parent représentant

Trois conseils d'école par ans et par, sur chaque école (maternelle + élémentaire): y participer après avoir récupéré des informations/questions des autres parents, et faire un compte-rendu. Préparation avec l'école des thèmes proposés lors de ces réunions (ou lors de réunions exceptionnelles si besoin). Le délégué n'a pas d'appartenance à une classe, il représente l'école. S'il se présente au conseils plus de délégués que le nombre de classes (de chaque école), les suppléants peuvent assister mais n'ont pas le droit de vote.

6.3. Participants typiques aux conseils d'école

Enseignants + ATSEM + représentants des parents + mairie + DDEN (représentant de l'inspection académique). Discussion de l'ensemble des sujets non pédagogiques : transports scolaires, sécurité, activités de cour, hygiène. Présentation du projet d'école pour 3 ans, présentation des effectifs de classe, des activités hors de l'école. 1ère réunion proposée le 5 novembre pour l'élémentaire.

6.4. Premières candidatures aux élections des parents

Les listes suivantes sont la transcription des brouillons faits pendant la réunion, elles ne font pas office de liste officielles. Seules les listes signées seront officielles. Le groupement par classe est rappelé ici seulement pour des raisons de praticité (chaque délégué représentant l'école et non une classe).

Pour l'élémentaire:

CP Gauthier: Luc MAYRAND, Eoin LICKEN, Matteo VOCALE

CP Prunier: -

CE1 Prunier: Karine Corbier

CE1 Dupré: Ingrid ETCHEVERS, Matteo VOCALE, Céline COSTA

CE2 De Klerk: -

CE2 Darve: Eoin LICKEN, Luc MAYRAND, Christine BARBE-LACOMBE, Florence Raymond-Ferraro

CE2/CM1 Whitead: -

CM1 Thorel: -

CM1/CM2 Bérard: -

CM2 Grancher: Christelle ARNAUD

Pour la maternelle:

MS/GS Corinne: Matteo VOCALE, Florence RAYMOND-FERRARO

GS Marie-Pascale: -

MS Baptiste: Ingrid ETCHEVERS, Nathalie MATHERET

PS/MS Bernadette: Philippe OPDENACKIER

PS/MS Denise: Karine CORBIER, Luc MAYRAND, Eoin LICKEN, Céline COSTA

6.5. Fin de séance et diffusion de ce procès verbal

La séance est levée à 22h30, après une collation offerte par l'APE.

Ce procès verbal sera diffusé par email aux parents inscrits aux listes de distribution de l'APE (voir paragraphe 6.1), et il sera disponible sur le site <http://delegates.webs.com>. Il sera aussi envoyé à la mairie, ainsi qu'aux écoles maternelle et élémentaire où il sera aussi mentionné par une affiche comme étant consultable au bureau des directrices.